



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres  
en exercice : ..... 27  
Membres présents : ..... 26  
Procuration : ..... 1  
Suffrages exprimés : ..... 27  
Votes Pour : ..... 27  
Votes contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO par VISIO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusée : Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA).  
Secrétaire de séance : M. Patrick DUFAU

N° DE\_2021\_045

**OBJET : CONVENTION D'ADHESION « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

Madame le Maire rappelle que la Commune de Bazas a été retenue parmi les communes de la Gironde dans le cadre du programme « Petites Villes de demain ». Ce programme vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets afin d'insuffler une dynamique économique et de renforcer l'attractivité du territoire.

Initié par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance, l'objectif de la convention est de mettre les petites villes au cœur des actions de revitalisation. Les enjeux pour la commune ne seraient être dissociés du projet territorial de la Communauté de communes, dans le cadre des compétences partagées au titre du renforcement économique, du développement touristique, de l'habitat et son cadre de vie, des enjeux des mobilités, de la transition écologique, de la valorisation du patrimoine.

Ce programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet, en particulier par le renforcement des équipes (recrutement d'un poste de chef de projet ou chargé de mission), l'apport d'expertises ;
- L'accès à un réseau pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire communautaire et des actions communales à mettre en place.

Le programme « Petites Villes de Demain » constitue un cadre d'actions visant à accueillir toutes contributions et expertises, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les Ministères, l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ACT), la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Madame le Maire précise qu'il convient, dans un premier temps de signer la convention d'adhésion déclinant les grands principes du projet PVD notamment le recrutement d'un chargé de mission.

La convention engage les collectivités à élaborer et/ou à mettre en œuvre un programme d'actions dans un délai de 18 mois maximum en intégrant le programme de l'Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T.) et du Contrat de Relance Rurale de Transition Ecologique (C.R.R.T.E.).

Cette convention d'adhésion précisera notamment :

- Les engagements réciproques des parties ;
- Les intentions de celles-ci dans l'exécution du programme ;
- Les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- Le fonctionnement général de la convention ;
- L'état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- Les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VALIDE** l'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Isabelle DEXPERT

